



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **11 décembre 2020**

Compte rendu affiché le **18 décembre 2020**

Date de convocation du conseil municipal le **4 décembre 2020**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Frédéric KIZILDAG**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	43

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Antoinette ATTO, Roger BOLLIET, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Mustapha USTA, Maoulida M'MADI, Christine BERTIN, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL

Objet :

Désignation des membres des commissions composées au sein du conseil municipal

V_DEL_201211_10

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Pierre BARNEOUD - ROUSSET à Kaoutar DAHOUM
Yvan MARGUE à Stéphane GOMEZ**

Rapport de Madame la Maire

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal a la possibilité de créer des commissions permanentes dont il détermine le nombre et la compétence.

Elles sont chargées d'étudier les dossiers qui lui sont soumis mais peuvent également présenter des rapports ou des propositions dans leur domaine, à la majorité des membres présents.

Le même article prévoit qu'elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, la composition de ces commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle, pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

La désignation des membres des commissions est effectuée au scrutin secret, sauf si le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'y renoncer.

Chaque conseiller est membre d'une seule commission, mais peut toutefois assister aux travaux des commissions autres que celle à laquelle il appartient.

Le règlement intérieur du conseil municipal précise les modalités de fonctionnement de ces commissions permanentes.

Je vous propose de créer les trois commissions permanentes suivantes :

- commission des finances et des ressources composée de 14 conseillers municipaux ;
- commission du développement urbain et de l'économie composée de 14 conseillers municipaux ;
- commission du développement social et des solidarités composée de 14 conseillers municipaux.

En conséquence, je vous propose :

► de désigner les membres de la commission des finances et des ressources, de la commission du développement urbain et de la commission du développement social et des solidarités.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le Conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu l'article L2121-22 du CGCT relatif à la création des commissions permanentes ;

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations ;

Entendu le rapport présenté le 11 décembre 2020 par Madame la Maire ;

Après avoir délibéré, décide :

► sont nommés membres :

Commission Finances, Ressources	Commission Développement urbain, Economie	Commission Développement social, Solidarité
14 membres	14 membres	14 membres
Stéphane Gomez	Bernard Rias	Michel Rocher
Philippe Moine	Matthieu Fischer	Pierre Barnéoud-Rousset
Josette Praly	Muriel Lecerf	Myriam Mostéfaoui
Pierre Dussurgey	Roger Bolliet	Antoinette Atto
Liliane Gilet	Patrice Guillermin-Dumas	Nadia Lakéhal
Charazede Gahrouri	Fatma Fartas	Yvan Margue
Harun Araz	Régis Duvert	Yvette Janin
Abdoulaye Sow	Joëlle Giannetti	Dehbia Djerbib
Nassima Kaouah	Eric Bages-Limoges	Véronique Stagnoli
Kaoutar Dahoum	Ahmed Chekhab	Christine Jacob
Frédéric Kizildag	Christine Bertin	Audrey Watrelot
Sacha Forca	Richard Marion	Maoulida MMADI
Nordine Gasmi	Nacera Allem	Mustafa Usta
Carlos Pereira	David Laïb	Ange Vidal

Nombre de suffrages exprimés : 43

Votes Pour : 43

Votes Contre : 0

Abstention : 0

Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le vendredi 11 décembre 2020 et signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 24/12/2020

Reçu en préfecture le 24/12/2020

Affiché le

SLOW

ID : 069-216902569-20201211-V_DEL_201211_10-DE

Pour extrait conforme

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY

Rendu exécutoire par transmission en Préfecture

Le

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY